

Sujet : RE: Urgent : Demande d'attestation

De : <fseraphin@departement54.fr>

Date : 02/05/2017 09:27

Pour : <raymond.taube@idp-formation.com>

Bonjour M. TAUBE ;

Veillez trouver ci-joint, mon appréciation sur la formation dont j'ai bénéficiée grâce à votre Institution :

J'ai eu le plaisir de bénéficier d'une formation proposée par l'Institut de Droit Pratique en décembre 2014, intitulée : « les outils juridiques du travail social » portant sur différentes thématiques : le crédit à la consommation ; le recouvrement des créances ; le surendettement ; la justice ; l'autorité parentale ; les différents types d'union ; le divorce ; les majeurs protégés ; le secret professionnel ...

Etant assistante de service social en polyvalence de secteur, j'interviens auprès d'un public confronté à diverses difficultés freinant son insertion sociale. Afin d'être efficace dans mon travail, j'ai besoin d'avoir une connaissance fine des dispositifs sociaux nécessaires à l'accompagnement de ce public. Et le droit irrigue l'ensemble de ces dispositifs.

Ma participation à cette formation était donc motivée par mon besoin d'accroître mes connaissances basiques des normes juridiques du travail social.

Au-delà de l'ambiance très agréable instaurée par le centre de formation, je me dois de souligner la pédagogie très satisfaisante du formateur autant sur la forme que sur le fond.

Les apports théoriques étaient précis, denses et clairement explicités, accessibles à la compréhension des stagiaires, régulièrement étayés par des exemples concrets.

Les supports de cette formation qui nous ont été remis, ont été conçus dans l'optique de nous permettre d'y avoir recours de manière aisée : il ne s'agit pas de simples règles de droit dactylographiées, mais d'un réel commentaire des règles juridiques illustrées et utiles aux travailleurs sociaux.

La participation des stagiaires était encouragée et accueillie avec le plus grand respect. Les situations sociales apportées par les stagiaires étaient décortiquées et traitées avec efficacité.

Le formateur a su brillamment s'adapter aux stagiaires qui venaient d'horizons différents, en se mettant réellement à notre écoute y compris pendant les temps de déjeuner.

Il ressort de la formation l'acquisition de compétences transversales dans l'accompagnement des personnes confrontées à un problème juridique, en terme de conseil, d'orientation et d'intervention sociale.

Cordialement.



Francine SERAPHIN
Assistante de service social

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
Maison départementale des solidarités
Site de VEZELISE
3, Place du Château
54 330 VEZELISE
03 83 26 90 12